

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des sciences historiques

Critères d'édition

Utilisateur : Isabelle SZUSZMANN

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 03/10/2023

Règles standards : Avec

Références : SI scalarité

Formation

Master 1 - Archéologie, sciences pour
l'archéologie - Trinational bilingue des
sciences de l'Antiquité

Master 2 - Archéologie, sciences pour
l'archéologie - Trinational bilingue des
sciences de l'Antiquité

Dates de validation

Conseil de composante : 10/05/2023 CFVU : 03/07/2023

Conseil de composante : 10/05/2023 CFVU : 03/07/2023

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr	Dérogations : 0
---	-----------------

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.	Dérogations : 0
---	-----------------

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.	Dérogations : 0
---	-----------------

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.	Dérogations : 0
---	-----------------

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.	Dérogations : 0
Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de redoublement , et/ou de modification du diplôme , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.	Dérogations : 0
---	-----------------

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.	Dérogations : 0
La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.	

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Déroptions : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Déroptions : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Déroptions : 0

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels
Contrat pédagogique

(D)

Motif de la dérogation : - Accès privilégié aux enseignements en ligne ou en hybride : lorsque ce type d'enseignement est proposé, tous les étudiants ont accès aux enseignements et aux épreuves en ligne ou en hybride, donc un accès privilégié n'est pas nécessaire.
- Sessions spéciales d'examens : la composante n'applique pas l'ECI.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - Trinational bilingue des sciences de l'Antiquité			30														
UE 1 - Séminaire CBR trinational bilingue - S1		SH1KGM10	3	1		1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettre à la fin du semestre	A		CC			1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettre à la fin du semestre	A		
Séminaire CBR trinational bilingue - Semestres impairs		SH1KGM10 SH1KKM10	-	1		1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettre à la fin du semestre	A					1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettre à la fin du semestre	A		
UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire - S1 - 1 élément au choix			6	2													
UE 3 - Séminaire de recherche complémentaire - S1 - 1 élément au choix			6	2		2	Cf. MECC des séminaires choisies	A		CC			2	Cf. MECC des séminaires choisies	A		
UE 4 - Méthodologie de la recherche - 1 élément au choix			3	1													

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE 5 - Langue ancienne - S1 - 1 élément au choix			3	1		1	Cf. MECC dans le catalogue des langues anciennes	A		CC			1	Cf. MECC dans le catalogue des langues anciennes	A		
UE 6 - Sciences auxiliaires - S1 - 1 élément au choix			6	2		1	Cf. MECC de l'enseignement choisi	A		CC			1	Cf. MECC de l'enseignement choisi	A		
UE 7 - Langue vivante - S1 - 1 élément au choix			3	1													
Anglais niveau Master - Semestres impairs		SH00G/KM47	-	1		1	SH00GM47 - Travaux réalisés pendant le semestre M1S1	A		CC			1	SH00GM47 - Devoir en classe M1S1	E	02:00	
						1	SH00GM47 - Devoir en classe M1S1	E	02:00	CT			1	SH00KM47- Présentation orale M2S1	A		
						1	SH00KM47 - Présentation orale du Master M2S1	A		CC							
Anglais pour historiens - Semestres impairs		SH00A(C/E)M41 SH00A(	-	1		1	Niveau 1 - Ecrit 1 Niveau 1	E	02:00	CC			1	Niveau 1 - Ecrit (type Ecrit 2) Niveau 1	E	02:00	
						2	Niveau 1 - Ecrit 2 Niveau 1	E	02:00	CT			1	Niveau 2 - Ecrit (type Ecrit 1) Niveau 2	E	02:00	
						1	Niveau 1 - Note de CC sur le travail du semestre Niveau 1	A		CC			1	Niveau 3 - Ecrit (type Ecrit 1) Niveau 3	E	02:00	
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC							
						1	Niveau 2 - Ecrit 1 Niveau 2	E	02:00	CT							
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 3	A		CC							
						1	Niveau 3 - Ecrit 1 Niveau 3	E	02:00	CT							

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Allemand pour historiens - Semestres impairs		SH00A(C/E)M42 SH00A(	-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00	
						1	Devoir rédigé	E	02:00	CT							
Semestre 2 - Trinationnel bilingue des sciences de l'Antiquité			30														
UE 1 - Séminaire de recherche disciplinaire - S2 - 1 élément au choix			6	2													
Archéologie romaine		SH2AGM13	-	2		1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		CC			1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		
Protohistoire égéenne		SH2AHM14 SH2ALM14	-	2		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		
Histoire et archéologie orientale 2		SH2AHM10 SH2ALM10	-	2		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur thématique du séminaire	A		
Egyptologie 2 - Semestres pairs		SH2AHM11 SH2ALM11	-	2		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur thématique du séminaire	A		
Histoire et archéologie du Moyen Age 2		SH1FHM20 SH1FLM20	-	2		2	Dossier, exposé, écrit ou oral	A		CC							
Histoire grecque 1 - Semestres pairs		SH1FHM01 SH1FLM01	-	2		2	Par assiduité Pour le S4	A		CT			2	Par assiduité Pour le S4	A		
						2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair Pour le S2	A		CT			2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair Pour le S2	A		
Séminaire interdisciplinaire de pré- et protohistoire		SH29HM10 SH29LM10	-	2		2	Dossier de recherche sur thématique du séminaire	A		CC							
UE 2 - Séminaire de recherche complémentaire - S2 - 1 élément au choix			6	2		2	Cf. MECC du séminaire choisi	A		CC			2	Cf. MECC du séminaire choisi	A		
UE 3 - Projet individuel de recherche/PIR			6	2													
Projet individuel de recherche		SH1KHM30	-	2		3	Mémoire de 20-30 pages avec bibliographie	A		CC			3	Mémoire de 20-30 pages avec bibliographie	A		
UE 4 - Langue ancienne - S2 - 1 élément au choix			3	1		1	Voir MECC langue ancienne choisie	A		CC			1	Voir MECC langue ancienne choisie	A		
UE 5 - Sciences auxiliaires - S2 - 1 élément au choix			6	2		1	Cf. MECC de l'enseignement choisi	A		CC			1	Cf. MECC de l'enseignement choisi	A		
Epigraphie et numismatique grecques - Semestres pairs		SH10FM64	-	2		1	Ecrit : exercice de transcription éventuellement avec questions	E	01:00	CC			1	Ecrit : exercice de transcription éventuellement avec questions	E	01:00	

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage				
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Epigraphie et numismatique romaines - Semestres pairs		SH10FM63	-	2		1	Devoir écrit préparé à la maison	A		CT			1	Devoir écrit préparé à la maison (reprise)	A		
						1	Oral	O	00:10	CC			1	Devoir écrit préparé à la maison (reprise)	A		
						1	Devoir écrit préparé à la maison	A		CT							
						1	Oral	O	00:10	CC							
UE 6 - Langue vivante - S2 - 1 élément au choix			3	1													
Anglais niveau Master - Semestre pair		SH00HM47	-	1		1	Contrôle continu M1S2	A		CC			1	Devoir écrit en classe	E	02:00	
						1	Devoir écrit en classe M1S2	E	02:00	CT							
Anglais pour historiens - Semestres pairs		SH00B(D/F)M41 SH00B(	-	1		1	Niveau 1 - Ecrit 1 Niveau 1	E	02:00	CC			1	Niveau 1 - Ecrit (type Ecrit 2) Niveau 1	E	02:00	
						1	Niveau 1 - Note de CC sur le travail du semestre Niveau 1	A		CC			1	Niveau 2 - Oral Niveau 2	A		
						2	Niveau 1 - Ecrit 2 Niveau 1	E	02:00	CT			1	Niveau 3 - Reprise du devoir personnel	A		
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC							
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 3	A		CC							
						1	Niveau 3 - Devoir personnel Niveau 3	A		CT							
						1	Niveau 2 - Oral Niveau 2	A		CT							
Allemand pour historiens - Semestres pairs		SH00B(D/F)M42 SH00B(	-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00	
						1	Devoir rédigé	E	02:00	CT							

Dérogations et alinéas additionnels
Contrat pédagogique

(D)

Motif de la dérogation : - Accès privilégié aux enseignements en ligne ou en hybride : lorsque ce type d'enseignement est proposé, tous les étudiants ont accès aux enseignements et aux épreuves en ligne ou en hybride, donc un accès privilégié n'est pas nécessaire.
- Sessions spéciales d'examens : la composante n'applique pas l'ECI.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS						ÉPREUVES													
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage							
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.		
Semestre 3 - Trinational bilingue des sciences de l'Antiquité																			
UE 1 - Séminaire CBR trinational bilingue - S3			6	2		1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettre à la fin du semestre	A		CC			1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire	A				
Séminaire CBR trinational bilingue - Semestres impairs		SH1KGM10 SH1KKM10	-	2		1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettreà la fin du semestre	A					1	Travail de réflexion sur le thème du séminaire Une dizaine de pages à remettreà la fin du semestre	A				
UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire - S3			6	2															
Protohistoire		SH29GM11 SH29KM11	-	2		1	Oral	A		CC									
Préhistoire		SH29GM10 SH29KM10	-	2		1	Oral	A		CC									

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Archéologie grecque		SH2AGM11 SH2AKM11	-	2		1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		CC			1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		
Histoire et archéologie orientale 1		SH2AGM10 SH2AKM10	-	2		1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		CC			1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		
Histoire et archéologie du Moyen Age 1		SH1FGM20 SH1FKM20	-	2		1	Oral	A		CC							
Histoire grecque 1 - Semestres impairs		SH1FGM01 SH1FKM01	-	2		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	A		CT			2	Reprise du dossier de recherche sur la thématique du séminaire	A		
Histoire romaine 1 - Semestres impairs		SH1FGM03 SH1FKM03	-	2		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	A		CT			2	Reprise du dossier de recherche sur la thématique du séminaire	A		
UE 3 - Séminaire de recherche complémentaire - S3			6	2		2	Même choix de séminaires qu'à l'UE1 Cf. MECC des séminaires de l'UE1	A		CC			2	Même choix de séminaires qu'à l'UE1 Cf. MECC des séminaires de l'UE1	A		
UE 4 - Langue ancienne - S3 - 1 élément au choix			3	1		1	Voir MECC catalogue langues anciennes	A		CC			1	Voir MECC catalogue langues anciennes	A		
UE 5 - Sciences auxiliaires - S3 - 1 élément au choix			6	2		2	Voir MECC sciences auxiliaires choisies	A		CC			2	Voir MECC sciences auxiliaires choisies	A		
Epigraphie et numismatique grecques - Semestres impairs		SH10EM64	-	2		1	Ecrit: exercice de transcription, éventuellement avec questions	E	01:00	CT			1	Ecrit: exercice de transcription, éventuellement avec questions	E	01:00	
Epigraphie et numismatique latine - Semestres impairs		SH10EM66	-	2		1	Ecrit: exercice de transcription, éventuellement avec questions	E	01:00	CT			1	Ecrit: exercice de transcription, éventuellement avec questions	E	01:00	
UE 6 - Langue vivante - S3 - 1 élément au choix			3	1													

OBJETS						ÉPREUVES												
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage						
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Anglais niveau Master - Semestres impairs		SH00G/KM47	-	1		1	SH00GM47 - Travaux réalisés pendant le semestre M1S1	A			CC			1	SH00GM47 - Devoir en classe M1S1	E	02:00	
						1	SH00GM47 - Devoir en classe M1S1	E	02:00	CT			1	SH00KM47- Présentation orale M2S1	A			
						1	SH00KM47 - Présentation orale du Master M2S1	A		CC								
Anglais pour historiens - Semestres impairs		SH00A(C/E)M41 SH00A(	-	1		1	Niveau 1 - Ecrit 1 Niveau 1	E	02:00	CC			1	Niveau 1 - Ecrit (type Ecrit 2) Niveau 1	E	02:00		
						2	Niveau 1 - Ecrit 2 Niveau 1	E	02:00	CT			1	Niveau 2 - Ecrit (type Ecrit 1) Niveau 2	E	02:00		
						1	Niveau 1 - Note de CC sur le travail du semestre Niveau 1	A		CC			1	Niveau 3 - Ecrit (type Ecrit 1) Niveau 3	E	02:00		
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	A		CC								
						1	Niveau 2 - Ecrit 1 Niveau 2	E	02:00	CT								
						1	Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 3	A		CC								
						1	Niveau 3 - Ecrit 1 Niveau 3	E	02:00	CT								
Allemand pour historiens - Semestres impairs		SH00A(C/E)M42 SH00A(	-	1		1	Oral	O	00:15	CC			1	Devoir rédigé	E	02:00		
						1	Devoir rédigé	E	02:00	CT								
Semestre 4 - Trinationnel bilingue des sciences de l'Antiquité				30														
UE 1 - Séminaire de recherche disciplinaire - S4				3	1													

OBJETS						ÉPREUVES											
Intitulé	Responsable	Référence APOGEE	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
						Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Séminaire interuniversitaire de Pré- et Protohistoire		SH29HM10 SH29LM10	-	1		2	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		CC							
Archéologie romaine		SH2AGM13	-	1		1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		CC			1	Oral (restitution d'un travail préparé)	A		
Protohistoire égéenne		SH2AHM14 SH2ALM14	-	1		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		
Histoire et archéologie orientale 2		SH2AHM10 SH2ALM10	-	1		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur thématique du séminaire	A		
Egyptologie 2 - Semestres pairs		SH2AHM11 SH2ALM11	-	1		2	Dossier de recherche sur la thématique du séminair	A		CC			2	Dossier de recherche sur thématique du séminaire	A		
Histoire et archéologie du Moyen Age 2		SH1FHM20 SH1FLM20	-	1		2	Dossier, exposé, écrit ou oral	A		CC							
UE 2 - Stage		SH1KLMST	6	2		2	Rapport de stage	A		CC			2	Rapport de stage	A		
UE 3 - Mémoire de recherche		SH1KLM30	21	7		7	Mémoire de recherche	A		CC			7	Mémoire de recherche	A		

Document interne